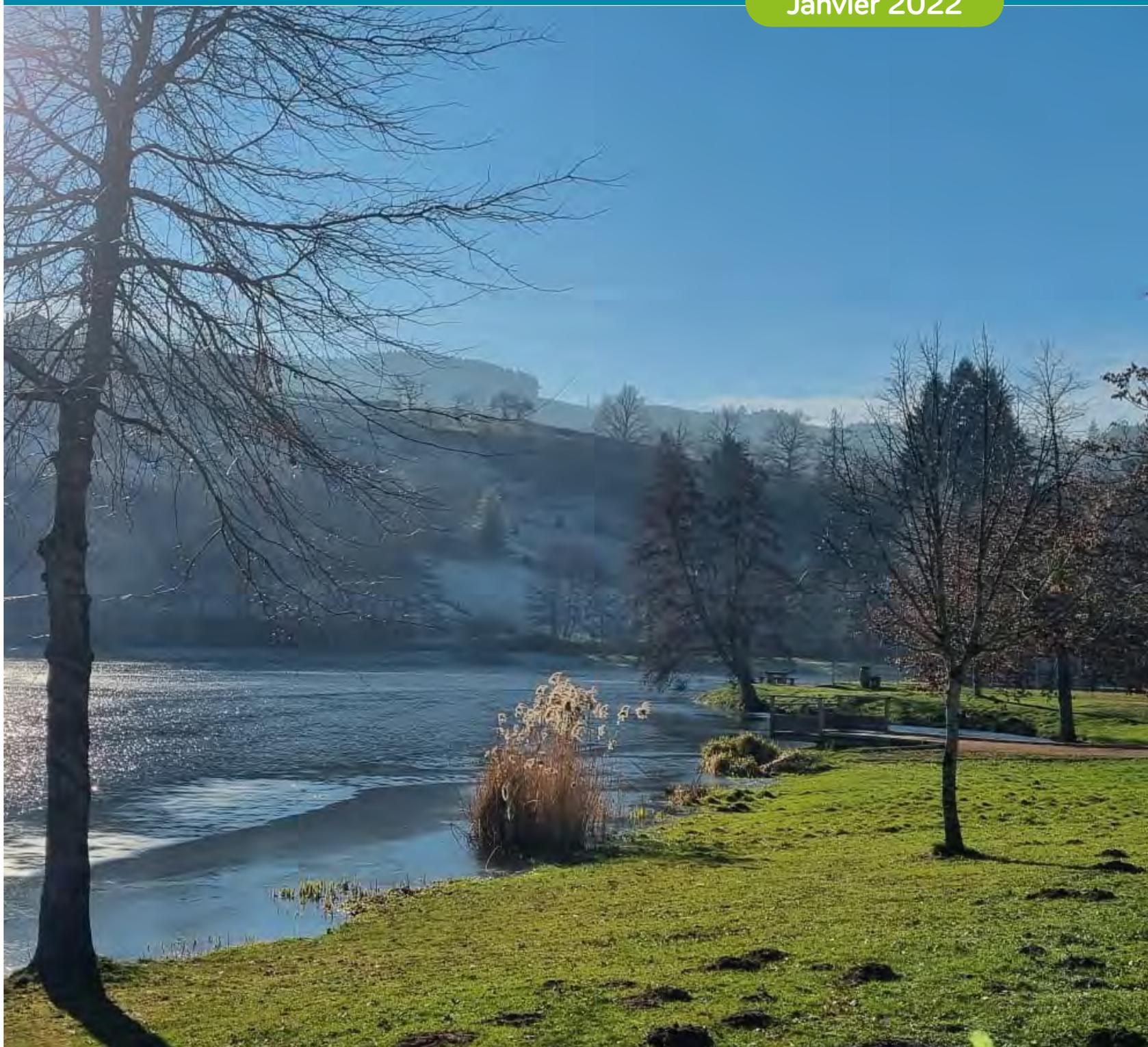




# MATOUR

Lettre municipale n°85

Janvier 2022



Projets  
**P.4**

Travaux  
**P.8**

Prix de l'eau  
**P.13**

Tourisme  
**P.18**

# Infos pratiques

## Numéros utiles

### MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 9h30 à 12h

Tél. : 03 85 59 70 20

E-mail : [mairie@matour.fr](mailto:mairie@matour.fr)

### NUMÉRO D'URGENCE MAIRIE

Tél. 03 85 59 5000

### DÉCHETTERIE

#### Du 1/11 au 31/03

Lundi, mercredi et samedi :  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
Vendredi : de 13h30 à 17h

#### Du 1/04 au 31/10

Lundi, mercredi, vendredi et  
samedi : de 8h30 à 12h00 et de  
13h30 à 17h30

### PERMANENCES EN MAIRIE

#### Conciliateur de justice

M Thirion. Sur rendez-vous  
au 06 88 07 20 40

### ASSISTANTE SOCIALE

Permanence salle « Villages  
solidaires » dans la Maison des  
Associations. Sur rendez-vous :  
Tél. 03 85 59 03 18

### VILLAGES SOLIDAIRES

#### France services

Permanences  
lundi : de 14h à 17h  
jeudi : de 9h à 12h  
Mairie 1<sup>er</sup> étage

Contact :

Tél. 06 77 30 29 81 ou par e-mail :  
[msap@villagesolidaires.fr](mailto:msap@villagesolidaires.fr)

### BIBLIOTHÈQUE

mercredi de 14h à 17h  
(sauf vacances scolaires)  
jeudi et samedi de 10h à 11h30  
vendredi de 18h à 19h  
Juillet Août : jeudi et samedi de  
10h à 11h30

### SEJ (service Enfance et Jeunesse)

Contact :

Tél. 03 85 59 76 58  
[www.scmb71.com/enfance-jeunesse](http://www.scmb71.com/enfance-jeunesse)

### GENDARMERIE

#### DOMPIERRE LES ORMES

Ouverte au public les mardis de 8h  
à 12h et de 14h à 18h

#### CLUNY

Ouverte au public tous les jours de la  
semaine de 8h à 12h et de 14h à 18h  
Dimanches et jours fériés :  
de 9h à 12h et de 15h à 18h

**Urgences : composer le « 17 »  
(tél fixe) le « 112 » (tél portable)**

### TRÉSORERIE

1, rue Saint Odile - 71 250 Cluny  
Tél. 03 85 59 10 89  
Ouverte :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à  
12h  
Lundi et jeudi 13h30-16h00

### MAISON DES PATRIMOINES

Tél. 03 85 59 78 84 ou par e-mail :  
[maisondespatrimoines@matour.fr](mailto:maisondespatrimoines@matour.fr)

### SITE DE LOISIRS DU PALUET

Réservation : 03 85 59 70 92  
E-mail : [lepaluet@matour.fr](mailto:lepaluet@matour.fr)

### OPAH

Ouvert le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois  
"îlot JANIN" de 13h30 à 16h30  
(derrière la pharmacie)

### RANDSTAD (agence d'interim)

Permanence tous les jeudis de  
14h à 16h dans les locaux de  
villages solidaires

### TRAVAIL ET SERVICES

Association spécialisée dans la  
réinsertion professionnelle  
fonctionne comme une agence  
d'intérim  
Tél. 03.85.59.27.76.  
[travail.service.c@wanadoo.fr](mailto:travail.service.c@wanadoo.fr)



maison de santé matour

### Médecin

Joël Parisot 03 85 59 70 33

### Chirurgiens dentistes

Ninon Bonnot 03 85 20 40 88  
Pierre Mombellet

### Orthophoniste

Elodie Dano 03 85 31 14 08  
Gabrielle Prévot 06 74 23 94 31

### Kinésithérapeutes Ostéopathes

Evelyne Thuret  
Lucie O'Neill 03 85 20 60 78  
Aloïs O'Neill  
Léa Moesen

### Psychologue clinicienne Psychothérapeute

Catherine Bijl 06 08 06 36 25

### Cabinet infirmier

Josiane Perrin  
Isabelle Belnand 03 85 38 64 72  
Cindy Vouillon

### Sage-femme

Barbara Agneray 06 71 14 84 48

### Pédicure - Podologue

Camille Bonnefoy 06 52 52 36 10

### Diététicienne Nutritionniste

Marie Poulalier 07 66 49 83 55

### Sophrologue

Nathalie Gourdon 06 24 12 29 44

**En cas d'urgence, composez le 15**



<https://www.facebook.com/matourvillage>

# Édito

Madame, Monsieur,

Après avoir traversé les fêtes de fin d'année sous le joug de la pandémie en plein rebond, nous sommes privés des échanges habituels en cette période de vœux. C'est par le vecteur de cette lettre municipale que la municipalité vous présente à titre personnel, en associant l'ensemble de vos proches, mais aussi pour vos activités professionnelles et tous les projets qui nous rassemblent nos meilleurs vœux pour 2022.

À aucun moment nous ne devons minimiser l'impact de ces trop longs mois d'isolement, de contraintes, de suspensions... Tout cela pèse sur la santé des uns, le moral des autres, l'énergie collective, nous ressentons tous un certain épuisement. Plus que jamais c'est de notre capacité à veiller les uns sur les autres que dépend notre avenir. Les membres de la commission Education Solidarité Locales qui l'ont bien compris, multiplient les gestes (repas des plus de 70 ans, présents offerts aux personnes contraintes de quitter leur domicile, geste à l'égard des pensionnaires de la MARPA) et à l'égard des plus fragiles, préparent de nouvelles initiatives : relance des visites de courtoisie, sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité de son logement... chacun peut trouver une place, se rendre utile, apporter son aide, vous trouverez certainement au fil de ces pages le moyen qui vous convient le mieux.

Si l'horizon reste bouché par les péripéties liées à l'évolution de ce « foutu virus » qui nous perturbe tous, il ne doit pas nous empêcher de nous projeter et ce tant à titre personnel que pour les communs\* !

La Commune poursuit donc le travail de programmation qui doit lui permettre de se projeter à 15 ou 20 ans. Sans attendre les résultats, nous engageons différents projets souvent structurants :

- Rénovation de l'école maternelle
- Réhabilitation de la Maison des patrimoines,
- Nouveau lotissement au Paluet
- Programme de rénovation des ensembles immobiliers acquis par la commune

D'ici quelques semaines, avec la fin d'une importante programmation de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et eaux pluviales (CC SCMB) le centre bourg va retrouver son calme et saura, nous l'espérons tous plus adapté aux personnes qui se déplacent à pied, en fauteuil ou avec des poussettes mais aussi embelli et plus attractif pour vous accueillir.

**Avec l'équipe municipale et les agents de la commune nous vous souhaitons une très belle année 2022.**

**Le Maire  
Thierry IGONNET**

*\*Les communs : désignent des formes d'usage et de gestion collective d'une ressource ou d'une chose par une communauté. Cette notion permet de sortir de l'alternative binaire entre privé et public en s'intéressant davantage à l'égal accès et au régime de partage et décision plutôt qu'à la propriété.*



# Projet Maison des Patrimoines

Ce bâtiment, ancien pavillon de chasse de la seigneurie de Châteauthiers, transformé au fil du temps en demeure bourgeoise, a été acquis par la commune en 1999 dans le but d'y installer les collections de l'ancien musée qui avaient trouvé place au 1<sup>er</sup> étage de ce qui est aujourd'hui la maison des associations.

Au fil du temps, de part sa position stratégique au cœur du village, liaison entre le CART et la zone de loisirs du Paluet, la Maison des Patrimoines est devenue le lieu incontournable de toutes les manifestations de la commune. Vingt ans ont passé et la municipalité s'est interrogée sur les actions à entreprendre pour répondre au vieillissement de la structure et lui donner un nouvel essor, s'appuyant sur l'expérience accumulée.

**Il s'agit de développer l'attractivité touristique du lieu en valorisant l'existant et en construisant une halle-préau en remplacement du chapiteau disgracieux existant (installé à titre provisoire). Les interventions se feront à trois niveaux, non cloisonnés.**

## Maison des Patrimoines

### Travaux de gros oeuvre :

- Remplacement des portes et fenêtres par de nouvelles menuiseries en bois, à l'identique.
- Remplacement des persiennes dégradées
- Révision des toitures

### Muséographie :

- Refonte complète de la muséographie comprenant l'aménagement de nouveaux espaces, la réfection de peintures, des parquets et la mise en conformité de l'existant suivant diagnostics.

La maîtrise d'œuvre de cette partie est confiée à l'agence Rocambole.

## Construction d'une halle-préau

D'une surface d'environ 170 m<sup>2</sup>, ce bâtiment d'architecture résolument contemporaine viendra en remplacement du chapiteau existant. Il est pensé comme un équipement polyvalent, espace public les jours sans animation, ouvert en permanence pour tous visiteurs, et abri protégé pour les marchés et autres manifestations. Il pourra également servir de préau pour l'accueil des classes « environnement ». Sa forme rectangulaire permettra une souplesse d'utilisation confortée par la création d'un emmarchement en forme de gradins installés pour compenser la différence de niveaux entre la cour intérieure et le parc et permettre ainsi une utilisation modulable pour l'organisation de spectacles par exemple. Le cabinet Ejo, architecte, a été recruté pour en assurer la maîtrise d'œuvre.

## Aménagement du parc

L'objectif est de créer un lieu d'accueil favorisant le développement des activités touristiques.

En complément de la plantation d'arbres et d'essences de préférence mellifères, il est prévu la mise en place de petits équipements et infrastructures favorables à l'accueil des insectes ainsi qu'une zone à vocation de gîte pour la faune sauvage en laissant se développer une végétation spontanée et de profiter de l'humidité ambiante pour créer une mare.

De nouvelles allées, formant un parcours de visite gratuit avec

une signalétique appropriée, seront créées reliant le bâtiment aux espaces existants tels que le verger conservatoire, le jardin botanique, le rucher, le jardin partagé ...

Il est également prévu la plantation de nouvelles haies pour conforter le caractère bocager du site, lesquelles auront pour vocation de conduire les marcheurs en douceur sur les sentiers de randonnées dont les points de départ seront tous ramenés sur le site.

La maîtrise de cette opération a également été confiée au cabinet Ejo.

## Le budget

Le conseil municipal a décidé d'affecter à cette opération un budget de **700 000 € HT soit 840 000 € TTC** qui s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
700 000 € HT soit 840 000 € TTC	

RECETTES	
Subvention de l'État (DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux)	210 000 €
Subvention de la Région (AAP Appel à projet grands sites touristiques)	244 182 €
Subvention du Département (AAP 2021)	32 056 €
TVA récupérable	137 779 € (fonds de compensation TVA)
Emprunt	200 000 € (Sur 20 ans)
Autofinancement	15 983 €



# Petites villes de demain

Depuis qu'elle est lauréate de ce dispositif, notre commune s'inscrit dans cette démarche, étape par étape.

L'ensemble des projets porté par la commune a fait l'objet d'une convention passée avec l'Etat. Cette accord ouvrant la voie au recrutement d'un chef de projet par la CC SCMB pour accompagner les 4 PVD de son territoire et qui prend ses fonctions en janvier.

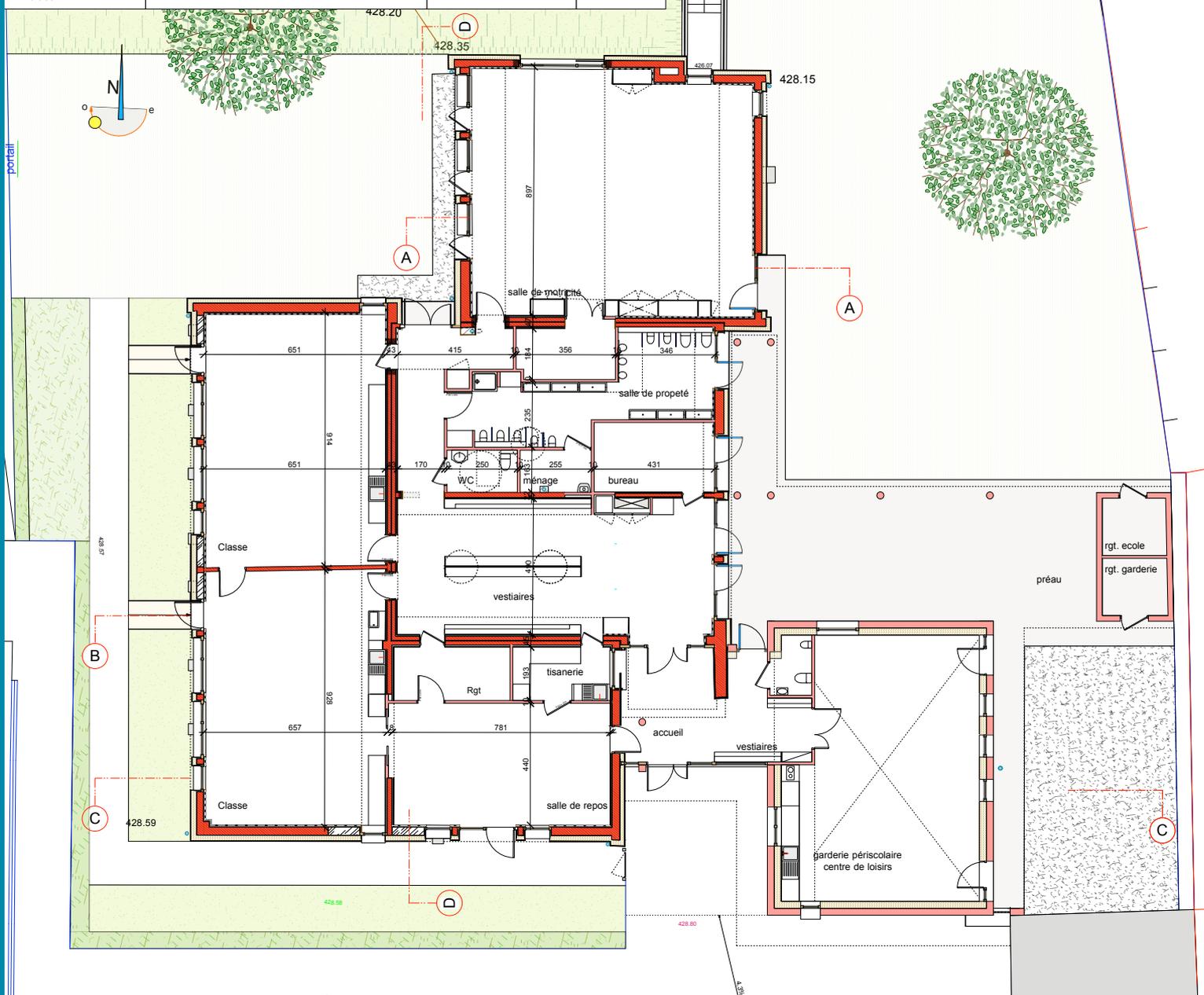
L'année 2022 sera donc consacré à l'élaboration du projet opérationnel de revitalisation du territoire.

Pour ne pas perdre de temps, l'équipe municipale a sollicité

l'appui de la Banque des territoires afin de réaliser une étude de programmation.

Le diagnostic est posé, complété par une approche qualitative issue des différentes contributions recueillies aux cours des temps d'échanges et de concertation du 8 octobre dernier.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, le conseil municipal ira à la rencontre des partenaires pour échanger et viendra présenter et débattre de ses propositions et orientations pour concocter le Matour du futur...



# Projet École maternelle

**Construite au début des années 1970, il n'a échappé à personne que l'école maternelle a besoin d'une profonde rénovation. La réflexion engagée depuis 3 ans devrait aboutir en 2022 par le lancement des travaux.**

Pour ce projet, nous sommes accompagnés par Mireille ROULLEAU architecte, Willy BONFY BECA Economiste de la Construction et Pierre MATHURIAU PROJELEC génie climatique et électrique.

L'équipe municipale, fidèle à ses engagements a fait le choix de consulter et d'associer toutes les parties prenantes à ce projet pour comprendre leurs besoins, leurs attentes et ainsi être le plus pertinent dans les réponses apportées. Nous remercions très sincèrement tous ceux qui ont pris de leur temps, apporter leurs idées et leurs contributions, en particulier les enseignantes, le personnel communal.

Malgré la participation de quelques familles nous regrettons le manque évident d'intérêt des parents qui dans leur très grande majorité n'ont pas jugé utile de lui consacrer quelques heures...

## Le projet

Les volumes de l'école resteront globalement identiques. Un bâtiment sera ajouté côté nord pour accueillir les accueils de loisirs sans hébergement du service enfance jeunesse de la CC SCMB et un préau sera créé.

L'intérieur des bâtiments actuels fait l'objet d'une rénovation complète avec retrait de l'amiante, réaménagement de l'espace central, mise en conformité aux plans de l'efficacité énergétique et de l'accessibilité.

Une attention particulière est portée aux extérieurs pour favoriser l'épanouissement des enfants, compléter l'offre pédagogique et faire face aux changements climatiques, en particulier à la multiplication des épisodes caniculaires.

Enfin, la production d'énergie destinée à la consommation du bâtiment par la pose de panneaux photovoltaïques est prévue. Un chemin piétonnier reliera le parking du CART et la rue principale en passant par l'accès de l'école maternelle pour faciliter l'accès et le stationnement.

## Plan de financement

Le tableau ci-dessous vous permettra de constater que le projet s'élève à la somme « colossale » de 1 100 000 € HT. À l'origine nous avons espéré le contenir dans une enveloppe de 700 000 € HT. La multiplication des exigences des financeurs (diagnostics, matériaux bio sourcés...) le plan de retrait de l'amiante, la prise en compte du radon et bien sur l'augmentation du coût des matériaux ne nous ont pas laissé d'autre choix. Nous avons de surcroît beaucoup de mal à boucler le plan de financements et à coordonner les demandes compte tenu des différentes sources et de la durée sur laquelle s'est monté le projet.

Pour un bâtiment public, qui ne générera pas de ressources financières, la municipalité attache une importance particulière à limiter la part résiduelle à sa charge et à l'autofinancer au maximum.

## Planning

Le conseil municipal a validé en décembre l'Avant-Projet Définitif. Le permis de construire est accepté. L'équipe de maîtrise d'œuvre prépare la consultation des entreprises qui devrait intervenir avant l'été 2022.

Avec les éléments de la consultation que le dossier EFFILOGIS travaux pourra être déposé auprès de la Région BFC pour un examen espéré avant le mois de juillet.

Les derniers accords de financement devraient intervenir en octobre.

Les travaux, d'une durée prévisionnelle d'un an se dérouleront probablement sur l'année 2023, en espérant que cela suffira.

Pendant la période de travaux, il est prévu de déplacer l'école maternelle au sein du 1<sup>er</sup> étage de la maison des associations afin de limiter les frais liés au recours à des bâtiments temporaires et modulaires dont l'emplacement n'est pas simple à trouver.

Chacun sera donc invité à faire preuve de patience et de capacité d'adaptation.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
Travaux	1 100 000,00 €
Tolérance Travaux	33 000,00 €
Maître d'oeuvre	114 043,42 €
Contrôle technique	12 650,00 €
Coordonnateur SPS	6 600,00 €
Révisions de prix	24 059,57 €
Divers prestations de services	31 000,40 €
Parachèvement	6 486,47 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 327 839,87 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 591 383,80 €</b>

RECETTES PRÉVISIONNELLES	
AAP Département 71 - 2020 Volet 5.8C - Locaux scolaires et périscolaires • Accordé	25 000,00 €
AAP Département 71 - 2022 Volet 5.8C - Locaux scolaires et périscolaires • Demande en cours	120 000,00 €
État - DETR • Accordé	257 500,00 €
Région - étude faisabilité solaire photovoltaïque • Accordé	2 800,00 €
Région - Effilogis pour la rénovation Basse Consommation ÉTUDES • Accordé	17 900,00 €
Région - Effilogis pour la rénovation Basse Consommation TRAVAUX • Demande en cours	430 000,00 €
CAF Demande en cours	200 000,00 €
<b>Total des subventions</b>	<b>1 053 200,00 €</b>
FCTVA (16,404% calculé sur TTC)	261 050,60 €
Reste à charge collectivité TTC	277 133,20 €
Reste à charge collectivité base HT	274 639,87 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 327 839,87 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 591 383,80 €</b>



# TRAVAUX

## Zone des Berlières

La Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, qui dispose de la compétence économique en lieu et place de la commune, va aménager la Zone A Urbaniser des Berlières qui se trouve située entre le garage RENAULT/GAMM VERT et le lotissement de trécourt.

Laurent GELIN géomètre expert, SELAS CABINET MONIN GÉOMÈTRES EXPERTS assure la maîtrise d'œuvre du projet.

**Le projet d'un coût total d'environ 350 000 € HT, se décompose comme suit :**

- Foncier et indemnités fermiers 60 000 €
- Maîtrise d'œuvre / études environnementale / dossier loi sur l'eau 35 000 € et travaux 255 000 € HT.

L'entreprise EUROVIA réalise l'ensemble des travaux, exception faite de l'eau potable, de l'électricité et du téléphone confiés aux entreprises choisies par les structures délégataires des réseaux.

Le dossier fût complexe en raison des contraintes environnementales (Natura 2000 et loi sur l'eau) mais aussi de la pente naturelle de certains secteurs.

La CC SCMB mettra donc en vente 16 730 m<sup>2</sup> à un tarif allant de 10 à 20 € HT selon le secteur pour équilibrer l'opération. À ce jour, environ 2/3 des surfaces sont pré-réservées pour 3 artisans locaux, un atelier relais, une coopérative agricole et deux porteurs de projets poursuivent leurs études.

Les travaux commencent en février 2022 pour une durée de 10 à 12 semaines compte tenu des différentes interventions.

## Travaux d'assainissement

Les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale réalisés par l'entreprise PETAVIT, sont terminés rue de Trécourt, rue et place du Matray. D'autres travaux de renouvellement d'eau potable ont été réalisés au HLM du Paluet ainsi que l'assainissement à la Croix mission.

L'entreprise THIVENT réaménage maintenant ces 2 rues : bordures, trottoirs, parking puis viendra la finition avec la pose de l'enrobé. L'aménagement des parkings du Lion d'or se poursuivra sous un temps plus doux pour réaliser les bétons désactivés dans de bonnes conditions.





## Lion d'or

Les 4 logements neufs de l'OPAC sont bien avancés. Les intérieurs se terminent, les courettes sont prêtes à recevoir les occupants et les crépis réalisés au plus tôt en fonction de la météo.

---

## L' échelle de meunier du clocher

Le clocher de notre église est disposé en 3 pièces toutes desservies par de nombreuses marches de pierre et de bois. L'échelle de meunier dessert la deuxième salle située au-dessus de la rosace visible de la place. La structure en bois présentait de gros signes de faiblesse et devenait dangereuse d'utilisation.

Suite à l'initiative spontanée de Dominique Prost, qui a proposé la réfection de l'ouvrage, les employés municipaux ont procédé à un nettoyage et démontage de l'ancienne pièce de bois. Dominique, a utilisé le douglas comme essence de bois local. L'échelle a été refaite à neuf et a retrouvé son rôle de passage indispensable pour parvenir aux cloches.

**Un grand MERCI à Dominique Prost pour la rénovation de cet ouvrage.**

Nos précieux bénévoles constituent le ciment de notre solidarité et symbolisent parfaitement le dynamisme de notre commune. Merci à tous ceux qui oeuvrent bénévolement pour le bien vivre à MATOUR !





# Éducation Solidarité Locales

**Malgré un contexte difficile, en 2021, la commission a reconduit ou pris différentes initiatives pour accompagner les matourins dans les moments stratégiques.**

## Printemps été 2021

Les membres de la commission ont participé aux réflexions pour la rénovation et l'extension de l'école maternelle. Leur implication a permis de favoriser les échanges avec toutes les parties prenantes : enseignantes, ATSEM, service enfance jeunesse, parents, enfants...

## 6 novembre 2021, le repas des aînés !

À l'automne dernier, la pandémie laissait à la municipalité le répit nécessaire pour offrir le traditionnel « repas des aînés » qui n'avait pas pu avoir lieu en 2020. C'est donc un peu plus d'une centaine de convives qui se sont réunis au CART.

Les membres de la commission Education et Solidarité Locales se sont fait un plaisir d'œuvrer à la décoration de la salle et à la confection des amuse-bouche qui accompagnaient l'apéritif. Une quinzaine d'élus du conseil municipal et leurs conjoints les ont rejoint pour participer au service à table et à l'intendance.

Les adjointes avaient commandé le menu au restaurant «Entre Nous» et le dessert à la boulangerie du village. Les aînés de plus de 70 ans ont vraiment apprécié la qualité des mets.

Au-delà du bon repas, malgré les contraintes sanitaires, c'est la joie de se retrouver qui a dynamisé cette journée ! Les discussions allaient bon train, tous voulaient prendre le temps, échanger dans la bonne humeur, écouter de la musique et même esquisser quelques pas de danse, appréciés après de

trop long mois d'abstinence. C'est l'accordéoniste Gaëtan de la région lyonnaise qui animait l'après-midi et qui a su entraîner les invités dans un jeu de reconnaissance de chansons anciennes, tous se sont pris au jeu...

Mais tous les bons moments passent trop vite, n'est-ce pas ? Alors, on se dit : « à l'année prochaine » !

## Gestes de fin d'année

Comme de coutume la commune témoigne en fin d'année de sa solidarité aux personnes que l'âge ou la santé a éloigné de leur domicile en se déplaçant pour leur remettre un présent.

C'est ainsi que les membres de la commission ont rendu visite aux douze personnes âgées résidant dans les EPHAD extérieures à Matour à l'occasion des fêtes. En ce mois de janvier, la commission espère pouvoir aussi rencontrer les résidents de la MARPA pour leur offrir le traditionnel goûter de la nouvelle année !

## Accompagnement des personnes fragiles

Dans le prolongement des contacts téléphoniques pendant le confinement, et de la prise de rendez-vous pour recevoir le vaccin, la commission ESL va mettre en place un groupe de personnes bénévoles pour reprendre les « visites de courtoisie ». Ce groupe sera accompagné et formé en partenariat avec Villages Solidaires en Haute Grosne.

# Pour bien vieillir à la maison, « Chez-moi sûr » à Matour le 5 Avril

Rester chez soi le plus longtemps possible dans de bonnes conditions : c'est le souhait de beaucoup d'entre nous qui avancent en âge ...

Le maintien à domicile en bonne santé des personnes âgées revêt une importance particulière, pour faire face au vieillissement de la population et au coût des hébergements adaptés. C'est pourquoi la municipalité participe à une campagne d'information et de sensibilisation qui sera menée à Matour aux beaux jours grâce à l'intervention de l'Association AILES .

Les membres de cette association viendront présenter à l'aide de leur camion démonstrateur mobile, véritable appartement de 35 m2 regroupant toutes les pièces de la maison, les aménagements possibles de l'habitat ainsi que les aides techniques et domotiques existantes qui apportent aide et soutien à ceux qui veulent rester à domicile le plus longtemps possible.

Vous pourrez ainsi découvrir douche adaptée, système de téléalarme, visiophone, chemin lumineux..., les voir en fonctionnement, les tester mais aussi bénéficier d'informations quant à leur financement. L'association AILES proposera ensuite des

accompagnements gratuits à toute personne qui voudrait s'équiper, contribuant ainsi à mobiliser les aides financières, à obtenir des devis et prendre en main son projet.

Rendez-vous le 5 avril (lieu à définir). N'hésitez pas à vous inscrire en Mairie.

**CHEZ-MOI SÛR**  
**CAMION AMÉNAGÉ AVEC TOUTES LES SOLUTIONS POUR LE MAINTIEN À DOMICILE**



## Réfugiés

Le groupe de bénévoles mis en place depuis plusieurs années maintenant, accompagne actuellement 3 jeunes hommes et une famille de 5 personnes résidant dans le Centre provisoire d'hébergement constitué de 2 appartements au Paluet.

À noter que suite au retour des talibans en Afghanistan, deux regroupements familiaux ont été rendus possibles dans deux autres logements du Paluet.

Les bénévoles apportent un appui à la structure mandatée par l'Etat pour accompagner les réfugiés vers l'autonomie. Dans la pratique ils contribuent surtout à les aider au quotidien en assurant bon nombre de déplacements : cours de français à Mâcon, visites médicales, courses... Ils aident les familles à avancer dans leurs démarches concernant leur installation ou l'école par exemple. Ils complètent les cours de français par un soutien aux adultes, offrent un soutien scolaire aux enfants scolarisés.



Si vous avez un peu de temps, si vous souhaitez participer à l'une ou l'autre des démarches que la commission ESL porte, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie. Un membre de l'équipe se portera à votre écoute pour vous proposer un engagement en lien avec votre aspiration.

# Désormais, à MATOUR, tous les emballages se trient !

À partir du 1er février 2022, les consignes de tri évoluent ! Place à la simplicité du geste, désormais tous les emballages vont dans le bac jaune.

## Pour vous aider :

1. C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri ! ( bac jaune)
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3. Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

**Dans le bac emballage (bac jaune) :** emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! tels : bouteilles, flacons de salle de bain, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

**Dans le conteneur à verre :** tous les emballages en verre

Alors aujourd'hui, plus de doutes : trier nos emballages est un geste simple qui bénéficie à tous !

**ENFIN TOUS LES EMBALLAGES RÉUNIS DANS LE JAUNE !**



Sytravail SYNDICAT DE VALORISATION DES SOCIÉTÉS  
CITEO  
Design & Print  
www.citeo.com

## REMBLAI DE LA CRÔIX DE TRÉZIÈRE

Au moment de la création de la déchetterie de Trambly par le SIRTOM, la commune de Matour a fait le choix de maintenir un dépôt pour des matériaux sains.

Compte tenu que la place commence à manquer mais aussi en raison du comportement déplorable de certains individus qui n'hésitent pas à déposer n'importe quoi, le conseil municipal a pris la décision de fermer de façon définitive ce dépôt.

Chacun doit donc prendre ses dispositions pour transporter ses matériaux d'extraction ou de démolition à la déchetterie de Trambly aux horaires habituels.

### DÉCHETTERIE DE TRAMBLY

**Du 1/11 au 31/03**

Lundi, mercredi et samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi : de 13h30 à 17h

**Du 1/04 au 31/10**

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

## PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES



La municipalité a décidé de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments appartenant à la commune :

- Les ateliers municipaux en vente totale de la production d'électricité
- La piscine municipale en autoconsommation

Les 2 dossiers sont en cours d'instruction et nous espérons avec l'aide de la Société STARENCO mener à bien tous ces travaux courant de cette année 2022. Nous vous informerons de l'avancement des travaux.

# PRIX DE L'EAU POTABLE



Comme chaque année, avant le démarrage du nouvel exercice comptable, le conseil municipal s'est prononcé sur l'évolution des tarifs du service communal d'eau potable.

## Le tarif de l'eau est composé :

- D'une part communale votée par le Conseil Municipal,
- D'une part Intercommunale votée par le conseil communautaire pour les bâtiments qui bénéficient de l'accès au réseau d'assainissement collectif
- De taxes et redevances fixées par les organismes concernés.

Pour l'eau potable, les recettes issues de cette tarification permettent à la commune d'exploiter les infrastructures d'une part (suivi de la qualité de l'eau, recherche des fuites, relève, facturation...) et de réaliser des travaux de renouvellement, de réhabilitation et de création de nouvelles infrastructures d'autre

part.

La commune met actuellement à jour son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, avec l'appui d'un bureau d'études SECUNDO, véritable feuille de route des investissements hiérarchisés et planifiés pour les 15 ans à venir.

Cette étude met en évidence la nécessité de faire face à de nouvelles exigences sanitaires (multiplication des analyses chimiques et organoleptiques, point de chloration supplémentaire, télé sécurité obligatoire, diminution du caractère agressif de l'eau, limitation du radon, retrait anticipé des tuyaux en chlorure de vinyle monomère...) et au retard pris dans le remplacement des canalisations qui seront centenaires pour certaines... un besoin en investissements de plus de 2,2 M€ à réaliser en 15 ans pour maintenir la distribution d'eau potable au robinet de chaque abonné.

Comme nous venons de le faire de façon massive, nous solliciterons toutes les subventions possibles pour la réalisation de ces investissements. Malgré tout, les simulations financières montrent que le financement des investissements entrainera une augmentation de l'ordre d'1,50 €/m<sup>3</sup> à terme.

Le conseil municipal a donc décidé d'une première augmentation pour l'année 2022, dont voici l'impact :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
<b>Abonnement annuel</b>	59,00	60,00	61,00	62,00	63,00	64,00	64,00	65,00	66,00	67,00	68,00	80,00
<b>Consommation réelle</b>												
0 à 100 m <sup>3</sup>	1,33	1,35	1,38	1,41	1,42	1,44	1,44	1,43	1,45	1,47	1,49	1,80
101 à 200 m <sup>3</sup>	1,26	1,28	1,30	1,33	1,34	1,36	1,36	1,35	1,37	1,39	1,41	1,70
201 à 500 m <sup>3</sup>	1,10	1,12	1,14	1,16	1,17	1,19	1,19	1,18	1,19	1,21	1,23	1,50
> à 500 m <sup>3</sup>	1,03	1,05	1,07	1,09	1,10	1,12	1,12	1,11	1,15	1,17	1,19	1,40
<b>* Frais pour ouverture/fermeture de branchement</b>												
	50,00	50,00	51,00	52,00	52,00	53,00	53,00	54,00	54,00	54,00	54,00	65,00
<b>* Relève supplémentaire avec déplacement</b>												
	50,00	50,00	51,00	52,00	52,00	53,00	53,00	54,00	54,00	54,00	54,00	65,00
<b>* Frais de résiliation d'abonnement (fermeture/dépose compteur)</b>												
	105,00	105,00	107,00	109,00	110,00	112,00	112,00	113,00	113,00	114,00	115,00	135,00

Ainsi, la facture moyenne pour une consommation de 75 m<sup>3</sup> augmentera en 2022 de l'ordre de 50 € pour un montant total de 240 € actuellement, du fait de l'augmentation de la part communale. Si vous rencontrez des difficultés financières pour le paiement de votre facture d'eau, nous pouvons vous proposer des facilités de paiement. Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Pour plus de renseignement, le Département réalise des analyses qui font référence et sont consultables : <https://www.saoneetloire71.fr/que-peut-on-faire-pour-vous/vous-etes-propretaire-locataire/eau-assainissement-et-rivieres/le-prix-de-leau-dans-votre-commune>

Il est à noter que le prix de l'eau à Matour est actuellement proche de la moyenne départementale mais notoirement inférieur à celui pratiqué par des réseaux ruraux dont le nombre d'abonnés au Km est similaire.

**Chacun notera, même si cela ne nous satisfait en aucun cas, que le prix de l'eau à Matour est actuellement proche de la moyenne départementale mais notoirement inférieur à celui pratiqué par des réseaux ruraux dont le nombre d'abonnés au Km est similaire.**



## Élections 2022 : pensez à faire le nécessaire avant début mars !

En 2022 se dérouleront,

- les 10 et 24 avril 2002 l'élection présidentielle,
- les 12 et 19 juin, les élections législatives.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale.

Vous pouvez vérifier, directement et rapidement, en ligne si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Si vous n'êtes pas encore inscrit, vous avez, pour l'élection présidentielle, jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour effectuer la démarche en ligne\* et jusqu'au vendredi 4 mars pour le faire en mairie, aux heures d'ouverture au public (L, Ma, J, V 9h30-12h00), ou par courrier (date de réception). Si vous n'êtes toujours pas inscrit ou si vous avez déménagé entre temps, vous aurez jusqu'à début mai pour vous inscrire pour les élections législatives. Cette démarche est indispensable pour faire valoir votre droit de vote.

Dans tous les cas, vous devrez fournir :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, eau, avis d'imposition...),
- le Cerfa 12669\*02 de demande d'inscription :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

La commission de révision des listes électorales se réunira pour mettre à jour les radiations et inscriptions. Une nouvelle carte d'électeur sera envoyée à chaque inscrit de la liste électorale.

**Informations complémentaires :** <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15311>

**Inscription en ligne :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## Recensement

L'évolution de la population est un marqueur qui traduit la dynamique démographique et les flux migratoires de chaque commune. Matour connaît depuis plusieurs dizaines d'années une progression de sa population, principalement en raison du vieillissement naturel. Pour notre commune, il est important de poursuivre sur cette voie, non par simple ambition de croissance mais plus pragmatiquement pour conforter les naissances, maintenir les commerces et assurer sa pérennité.

Le dernier recensement remonte à 2017, en principe la population des communes de moins de 10 000 habitants est comptée tous les 5 ans. La pandémie a repoussé le prochain à 2023. La population « légale » de Matour est donc mise à jour par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La population municipale passe à 1145 habitants et la population totale à 1167 habitants. Le prochain recensement permettra de vérifier la corrélation avec la réalité et de savoir plus précisément où nous en sommes.

## Personnel communal



En septembre Mme Bouillet a rejoint l'équipe du temps méridien avec un complément au ménage.

# Patrimoine

*Si Matour m'était conté  
par les Amis du Manoir*

## La voirie de nos hameaux

### Chemin vicinal n° 3 et 4 de St Christophe la Montagne à Vérosvres

C'est bien sous cette dénomination que l'on retrouve la création de cette voirie qui allait devenir au fil du temps la route départementale n° 211 reliant St Pierre le Vieux à Montmelard.

Dès 1867, par délibération du 8 novembre, le conseil municipal d'alors avait classé en chemin vicinal n°4 la portion de Matour à Montmelard, desservant « *les hameaux du haut de Matour* » précisant qu'il devait être effectué immédiatement après celui de Matour à St Christophe la Montagne « *dont il forme le prolongement naturel* ».

En 1871, une délibération était prise pour « *rectification et ouverture du chemin vicinal n°3 (?) de St Christophe la Montagne à Matour et n°4 de Matour à Montmelard* », précisant que ces chemins se continuent réciproquement pour n'en faire qu'un seul.

En 1872, le conseil demande le classement de ces deux portions en chemin d'intérêt commun, justifiant la demande par la desserte de 7 000 habitants de St Christophe à Vérosvres !!! Demande acceptée, les deux chemins vicinaux devenant le Chemin d'intérêt commun n°111. Le grand intérêt de ce classement résidait dans la prise en charge des travaux non plus par la commune mais par le département.

En 1875, est réalisée la partie reliant St Pierre le Vieux à Matour. Nous n'avons que peu d'éléments sur cette réalisation si ce n'est le tracé retenu qui emprunte la voirie existante du Bourg jusqu'à l'embranchement de la route de St Bonnet des Bruyères puis une voie nouvelle en direction de Champ Soly sur environ 1 200 m.

En 1876, la partie reliant Matour à Montmelard fait l'objet d'une délibération (09/04/1876), approuvant le tracé proposé qui, partant du bourg, emprunte le chemin existant jusqu'au moulin de Montgrenot puis s'en éloigne pour créer une voie nouvelle jusqu'en limite de commune pour desservir plus efficacement tous les hameaux d'Auvreau, Echizeau, Neuilly, la Naude ...

Ces hameaux étaient particulièrement isolés et difficiles d'accès comme on peut le constater sur la carte, peu accessibles avec des voitures attelées de chevaux du fait des pentes trop importantes des chemins existants, à usage piétonnier.

Le développement des foires demandait une voirie digne de ce nom. En effet, en 1856, la population de Matour est à son apogée, avec 2502 habitants. Les hameaux dispersés sont très peuplés, les surfaces en culture sont au maximum (seulement 400 ha boisés contre 1000 actuellement).

Les archives nous permettent de situer l'importance du chantier, nécessitant l'acquisition de 2,3 ha de terrain dont 0,72 ha donné par les propriétaires soucieux de l'intérêt de l'ouvrage « *les populations intéressées font de très larges sacrifices afin de pouvoir jouir le plus tôt possible des bienfaits d'une bonne viabilité* ».

Les travaux ont été adjugés à l'entreprise Benoît Robin de Tramayes le 28 mai 1876, travaux achevés en 1878 (réception du 28 mai 1878).

Le coût de cette partie neuve s'est élevé à 12 316,46 francs

En 1890 et 1891 sont entrepris des travaux d'amélioration de la voirie entre le Bourg et Mongrenot pour achever la viabilisation du tracé. Un courrier du 13 juin 1891 du service des Ponts et Chaussées en réponse à une remarque du maire de Matour sur la lenteur apportée aux travaux, précise que « *le cylindrage qui se fait avec des chevaux ne pourra être fait que dans une quinzaine de jours* » l'agent voyer (ex agent DDE) étant occupé à suivre jusqu'à la cylindre à vapeur qui fonctionne depuis le début du mois de mai !!! Quel progrès !!

**Eugène Vouillon et Alain Guérin,**

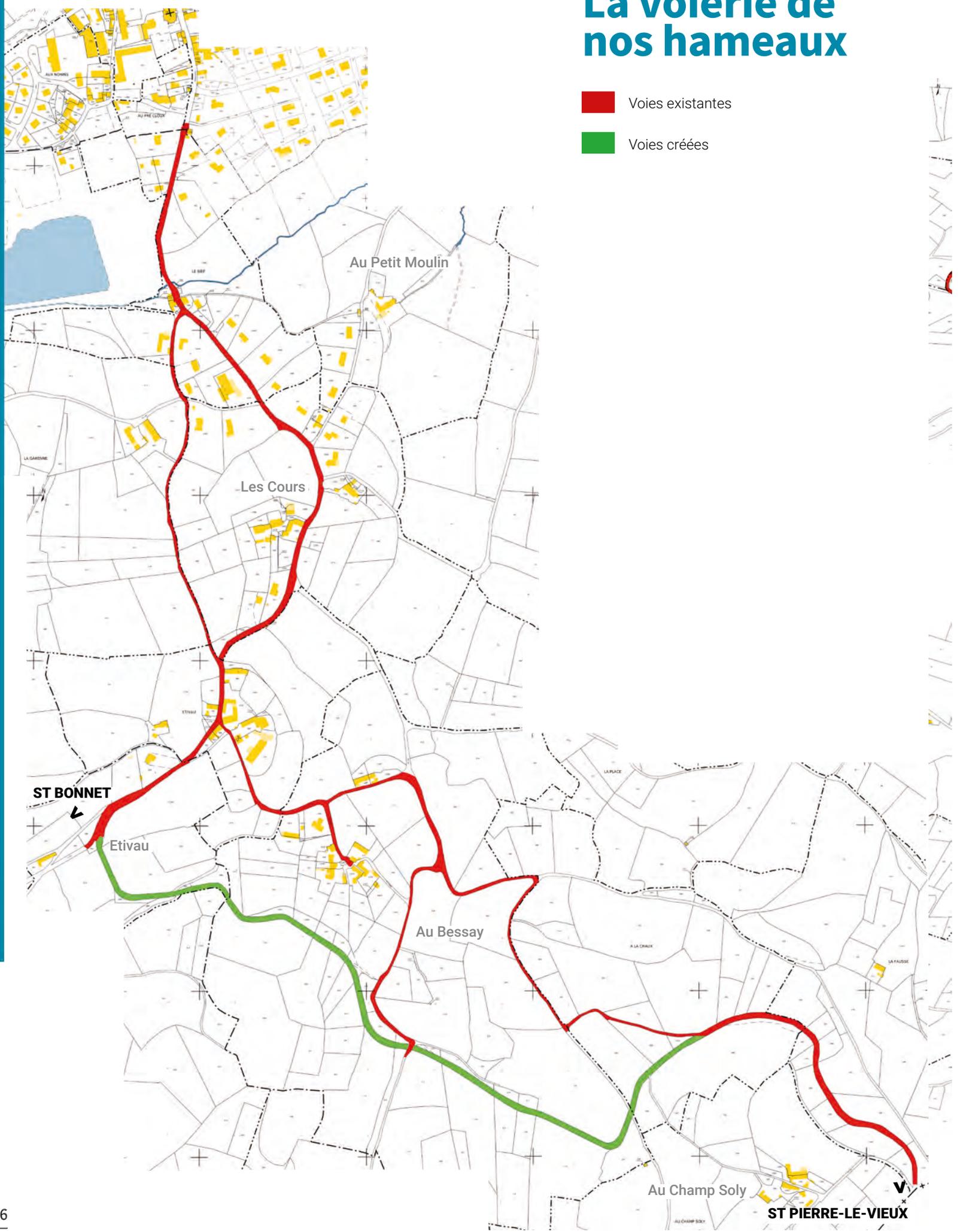
Sources : documentation du Centre d'interprétation de la Maison des Patrimoines et archives communales

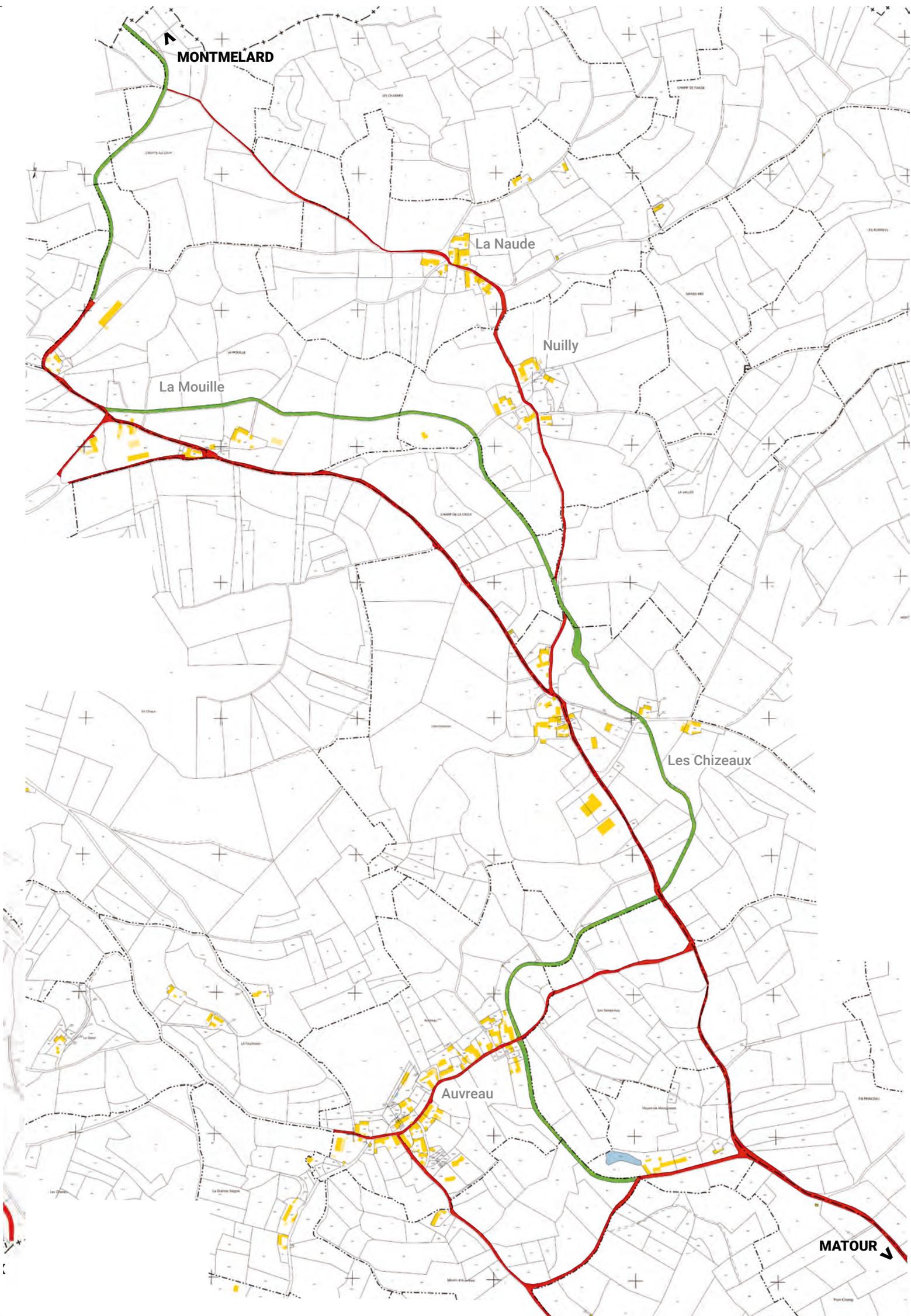


« *Sur le cadastre napoléonien, le hameau de Chaux ne comporte qu'une construction et le lieu est dénommé « commune de chaux » faisant référence à des terrains en vaine-pâturage, terrains communaux qui appartenaient à l'évêché et qui ont été vendus vers 1860 en lots pour construire l'église* ».

# La voirie de nos hameaux

- Voies existantes
- Voies créées





MONTMELARD

La Naude

Nully

La Mouille

Les Chizeaux

Auvreau

MATOUR



# Tourisme

## Animations

**Le «Fantastic picnic»** organisé en partenariat avec les Amis du manoir le 12 septembre 2021 a connu un succès tout à fait honorable avec 64 repas payants, merci à l'association pour sa participation active.

**Les Journées du patrimoine** du 19 septembre 2021 n'ont pas réuni beaucoup de visiteurs autour du « pain et du beurre », la formule sera revue pour 2022.

**Les « saveurs d'automne »** organisées par les Amis du manoir ont connu la foule des grands jours. Cette manifestation participe à la promotion du site, merci !

**Le marché de Noël** organisé par l'Office de tourisme a lui aussi connu un vif succès avec plus de 2 000 personnes adultes recensées, à la satisfaction des producteurs. Grand merci aux organisateurs !!

Comme chaque année, la commune s'est investie dans les **illuminations du 8 décembre**, malheureusement à nouveau sous le mauvais temps. Bravo aux commerçants pour la superbe décoration

de leurs vitrines et l'ambiance sonore du village, lesquelles, associées aux guirlandes installées par la municipalité ont créé une ambiance festive tout au long des fêtes de Noël.

## Zone de loisir du Paluet

Le cabinet d'architecte Ejo choisi pour conduire une étude préliminaire, sous la responsabilité de Madame Garzon, architecte paysagiste au cabinet a effectué un premier état des lieux.

Mme Garzon a pris note de l'ensemble des demandes formulées par les invités à cette concertation, les clubs de foot et tennis, le collège St Cyr, l'amicale de pêche, la mini-ferme pédagogique, les employés municipaux en charge du site...

Les demandes sont nombreuses intégrant celles qui se sont fait jour lors de l'animation conduite par la commune sur « Matour en 2050 ».

Il va nous falloir établir des priorités en fonction du budget que nous pourrons allouer à ce secteur, lequel dépendra là-aussi des aides financières que nous pourrons obtenir.

Le conseil municipal a décidé de poursuivre en ce sens, se réservant l'année 2022 pour monter ce dossier en partenariat avec les usagers.

## Centre d'accueil de groupe

La commission « tourisme » s'est également interrogée sur l'avenir de cette structure. Audrey, chargée de développement, a créé divers mailings à destination d'une clientèle sportive en particulier, groupes de randonneurs, vététistes qui nous semblent bien répondre à la clientèle potentielle du gîte.

Pour l'année 2021, les résultats sont malheureusement conformes à ce que nous pouvions attendre, ce type d'hébergement touché de plein fouet par la crise sanitaire, soit 83 nuits d'occupation (11%) pour les deux gîtes générant un chiffre d'affaires d'environ 34 000 €.

Espérons que 2022 nous procure plus de satisfaction étant précisé que nous ne bénéficions d'aucune aide de l'état pour les pertes de chiffres d'affaires de ces structures.



“ Et en cette fin d’année, comment ne pas remercier toutes les associations qui oeuvrent à l’animation de la commune chacune selon ses moyens ou possibilités. C’est bien l’effort de tous qui rend notre commune si attrayante !”



### Réervations en ligne

Un nouveau service va être mis en place progressivement sur la commune afin que chacun puisse réserver et payer en ligne certains équipements.

Nous allons débiter par l’«enquête game» proposée par la Maison des Patrimoines, laquelle connaît un véritable succès et qui va être aménagée pour répondre à une clientèle plus jeune, à partir de 8 ans.

<https://www.matour.fr/fr/maison-des-patrimoines/famille>



## Bibliothèque

**La bibliothèque a fait l'acquisition de 40 nouveaux livres touchant tous les publics. Venez les découvrir...**

Les animations et rencontres avec les écoles primaires, maternelles et le collège se poursuivent.

L'artothèque continue avec l'exposition de quelques tableaux du musée Paul Dini de Villefranche sur Saône.

Vous pouvez également emprunter des jeux de sociétés, des puzzles...

La bibliothèque est ouverte :

- mercredi de 14h à 18h
- jeudi et samedi 10h à 11h30
- vendredi de 18h à 19h

**N'hésitez pas à franchir notre porte, vous serez les bienvenus !**

Les abonnements sont de 10€ par famille ou d'1€ par enfant pour 1 année.

Plus d'infos : <https://www.matour.fr/fr/bibliothèque>

L'adresse de notre catalogue en ligne : <https://bibliomatour.fr/>

## Bienvenue aux bébés nés en 2021

**Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, nous n'avons pu convier les nouveaux nés de l'année et leurs parents pour la photo ! Nous souhaitons la bienvenue à :**



Abel MARION né le 28 mai

Chayra CHANFI née le 22 juin

Ethan CHARLES né le 29 juin

Emjy VOUILLON né le 30 novembre

Elisa GAYAUD SANCHEZ née le 20 décembre

Augustin ROUSSOT né le 22 décembre

Plus d'informations sur [www.matour.fr](http://www.matour.fr)